



Bulletin Officiel

N° 4671 Lundi 25 Août 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014 2

COMMUNIQUE DE PRESSE

UBCI 3

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SERVICOM – AGO – 3

SERVICOM – AGE - 3

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS – AGO - 4

PROJET DE RESOLUTIONS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – AGO – 5-6

DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE

FCP SMART EQUITY 7

AUGEMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOMOCER 8

EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD 9-11

COURBE DES TAUX

12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

13-14

ANNEXE I

SITUATIONS FINANCIERES TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30/06/2014

- SICAV AVENIR
- PALCEMENT OBLIGATAIRE SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2014**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2014**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie informe le public et ses actionnaires que le Conseil d'Administration de l'UBCI se réunira le 27 août 2014 pour fixer la date de la tenue de l'Assemblée Générale de l'UBCI - Exercice 2013.

Une convocation officielle à l'Assemblée Générale sera publiée ultérieurement selon la procédure en vigueur.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 1826

ASSEMBLEES GENERALES

SERVICOM
Siège Social : Cité Ishbilila -3100 Kairouan -3100 Kairouan-

La Société SERVICOM porte à la connaissance de ses actionnaires que ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire se tiendront le mercredi 08 septembre 2014 respectivement à 15 et 16 heures , à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sise à Bvd. principal Rue du Lac Turkana. 1053 LES BERGES DU LAC, TUNIS - TUNISIE , à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Ratification du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2013, en dehors des délais réglementaires ;
2. Lecture du rapport de gestion individuel et consolidé ;
3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;
4. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés ;
5. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2013 ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Affectation du résultat de l'exercice ;
8. Fixation des jetons de présence ;
9. Approbation des conventions prévues par l'article 200,205 et 475 du CSC ;
10. Information des fonctions occupées par le président directeur général et les autres administrateurs au niveau d'autres sociétés ;
11. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes ;
12. Administration de la société ;
13. Pouvoirs.

Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Changement de l'adresse du siège social ;
2. Mise à jour corrélative des statuts ;
3. Pouvoirs.

2013 - AS - 1823

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi **12 septembre 2014 à 9h30 du matin** à Hôtel EL MECHTEL–GOLDEN TULIP sis à Avenue Ouled Haffouz 1005 El Omrane Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013;
- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2013 ;
- Nomination d'administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence au titre de l'année 2013 ;
- Fixation des primes spécifiques à quelques membres du Conseil d'Administration;
- Autorisation du Conseil d'Administration pour l'émission d'emprunts extérieurs, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ;
- Approbation des conventions réglementées.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-**

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 août 2014.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard enregistré dans la convocation et la tenue de cette réunion – retard qui ne lèse en rien les intérêts des actionnaires.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2013,

- et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2013,

Prend acte des conclusions des rapports des Commissaires aux Comptes et approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2013 tels qu'ils lui sont présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par la loi n° 2006-19, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter en totalité au report à nouveau, le déficit de l'exercice 2013, s'élevant à - 32 873 mille dinars et détaillé comme suit :

En DT

RESULTAT NET DE L'EXERCICE	14 552 589,126
REPORT A NOUVEAU DE L'EXERCICE 2012	89 618,016
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES	-
RESULTAT A REPORTER	-
	32 872 633,058

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses actions propres, dans la limite des dispositions prévues par la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler le marché.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise d'utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice.

Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant et à arrêter les conditions et les modalités de chaque émission.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence, au titre de l'année 2013, à quarante huit mille dinars (48.000 Dinars).

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE

FCP SMART EQUITY

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°15-2009 du 29 avril 2009

Adresse : 5, rue Mustapha SFAR-1002 Tunis Belvédère

SMART ASSET MANAGEMENT gestionnaire de FCP SMART EQUITY porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que le fonds constitué en date du 24 août 2009 pour une durée de 5 ans, **arrivera à échéance le 24 août 2014.**

En application des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, SMART ASSET MANAGEMENT a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la liquidation du fonds FCP SMART EQUITY.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOMOCER.SA

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

Siège social : Menzel Hayet- Zéramdine – 5033 Monastir

La Société MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 juin 2014 a décidé de porter le capital social de **28 831 880 dinars** à **31 169 600 dinars** par incorporation de **2 200 000 dinars** à prélever sur le compte « **réserves spéciales pour réinvestissement exonéré** » et de **137 720 dinars** à prélever sur le compte « **résultats reportés** » et l'émission de **2 337 720 actions nouvelles gratuites** de nominal **(01) dinar** chacune, à attribuer aux détenteurs des 28 831 880 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison de **trois (3) actions nouvelles gratuites pour trente sept (37) actions anciennes** et ce, à partir du **25 août 2014**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les **2 337 720 actions nouvelles gratuites** porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2014**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes de la société SOMOCER seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **25 août 2014**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **25 août 2014** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **25 août 2014**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **25 août 2014**.

AVIS DES SOCIETES

Emission d'obligations convertibles en actions**NOTICE****L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD****EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS RESERVEE A LA SOCIETE LEO HOLDING LIMITED
filiale de la société Abraaj Investment Management Limited****DECIDEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2014**

Conformément aux dispositions des articles 164 et 329 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration ainsi que du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les bases de conversion, l'AGE du 18 juin 2014 a décidé de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions, réservé à LA SOCIETE LEO HOLDING LIMITED filiale de la société Abraaj Investment Management Limited

SOCIETE EMETTRICE : l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, société anonyme au capital social de **12.000.000 DT**, inscrite au registre du commerce au tribunal de 1^{ère} instance de Ben Arous sous le n° **B142421997**, son siège social sis à rue Elfouledh à la Zone Industrielle à Ben Arous.

Montant de l'emprunt obligataire : vingt cinq millions de Dinars Tunisiens (**25.000.000 DT**).

Objet Social: la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

Durée : 99 ans.

Dépôt du Procès-verbal : deux exemplaires du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juin 2014 ont été déposés au Greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 01/08/2014 sous le numéro 201436556 et dont un extrait a été publié au JORT et dans deux quotidiens.

Nombre et valeur des obligations convertibles en actions à émettre : deux cent cinquante mille (**250.000**) obligations d'une Valeur nominale de cent Dinars Tunisiens (**100 DT**) chacune totalisant un montant global de vingt cinq millions de Dinars Tunisiens (**25.000.000 DT**).

Libération : intégrale à la souscription.

Forme des Obligations : les obligations seront nominatives.

Cessibilité des obligations convertibles en actions : librement cessibles

Période de souscription : La souscription des obligations objet de l'émission d'obligations pourra être réalisée durant un délai de trente (**30**) jours commençant à courir à compter de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. .

Il est précisé que ce délai de trente jours pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des obligations.

Modalités de souscription : en numéraire.

Date de jouissance : à la date de clôture de souscription.

Taux d'intérêt : **8,25%** par an, payable annuellement, à terme échu, en numéraire.

Date de remboursement : à défaut de conversion, les obligations seront remboursées par la Société le sixième anniversaire de la date de clôture de souscription.

Période de conversion : à tout moment à compter de la date de clôture de souscription et jusqu'à 90 jours avant le sixième anniversaire de la date de clôture de souscription.

Actions à émettre en conversion des obligations : Les obligations seront convertibles en Actions nouvelles de la Société.

La parité de conversion des obligations sera déterminée par référence au Taux de Réalisation du Business Plan (2014-2019) de la Société.

Le « Taux de Réalisation du Business Plan » désigne (i) en cas d'exercice du droit de conversion durant l'année 2014 : 100 %, (ii) en cas d'exercice du droit de conversion durant l'année 2015 : l'EBITDA consolidé de la Société durant l'année 2014 divisée par l'EBITDA prévisionnel de l'année 2014 figurant dans le Business Plan et (iii) en cas d'exercice du droit de conversion à partir du 1er janvier 2016 : la somme des EBITDA consolidés de la Société durant les deux derniers exercices précédents l'année au cours de la laquelle le Souscripteur a adressé à la Société la notification de conversion divisée par la somme des EBITDA prévisionnels de ces deux exercices figurant dans le Business Plan.

La parité de conversion des obligations est mesurée par le pourcentage d'actions de la Société qui résultera de la conversion de la totalité des obligations et sera calculée selon la formule suivante :

- Suite -

Le pourcentage d'actions = montant de l'Emprunt/ (Valeur des Fonds Propres + montant de l'Emprunt).

Le montant de l'Emprunt = **25.000.000 Dinars** Tunisiens.

La Valeur des Fonds Propres est calculée en fonction du Taux de Réalisation du Business Plan.

Si le Taux de Réalisation du Business Plan est supérieur ou égal à **100 %**, la conversion des obligations se fera sur la base d'une valorisation des fonds propres égale à **110.000.000** de Dinars Tunisiens et le pourcentage d'actions qui résultera de cette conversion sera alors de **18,52%**.

Si le Taux de Réalisation du Business Plan est supérieur ou égal à **90%** et strictement inférieur à 100%, alors la Valeur des Fonds Propres servant de base pour la conversion des obligations sera déterminée selon la formule suivante :

Valeur des Fonds Propres = 110.000.000 Dinars Tunisiens * Taux de Réalisation du Business Plan ;

Etant précisé que si cette formule donne un résultat inférieur à **103.000.000** Dinars Tunisiens, la Valeur des Fonds Propres sera de 103.000.000 Dinars Tunisiens, qui est donc une valeur plancher.

Si le Taux de Réalisation du Business Plan est inférieur à **90 %**, la conversion des obligations se fera sur la base d'une valeur de **90.000.000** de Dinars Tunisiens et le pourcentage d'actions de la Société qui résultera de la conversion de la totalité des obligations sera égal à **21,74 %**.

Durant l'exercice social au cours duquel la conversion des Obligations en actions nouvelles intervient, le Souscripteur pourra à sa seule discrétion choisir de recevoir le paiement des intérêts pour l'intégralité de l'exercice social ou les dividendes liés aux résultats réalisés durant ledit exercice social. Pour lever toute ambiguïté, le Souscripteur ne pourra pas percevoir à la fois des dividendes et des intérêts relatifs à la même période.

Il est convenu que les conditions de conversion seront ajustées de bonne foi par la Société en accord avec le Souscripteur en cas d'émission de nouvelles actions par la Société ainsi qu'en cas de fusion, d'acquisition d'entreprises ou de lancement de nouveau projet non envisagés par le Business Plan.

Modalités de conversion des OCA

a) Droit de conversion

L'Obligataire sera en droit de notifier sa décision de convertir les OCA à tout moment à compter de la Date de Clôture des Souscriptions et jusqu'à 90 jours avant le sixième anniversaire de la Date de Clôture des Souscriptions.

b) Notification de Conversion

La décision de l'Obligataire de convertir le montant en principal des OCA fera l'objet d'une notification de conversion (la « **Notification de Conversion** ») adressée à la Société. En outre, l'Obligataire devra opter, dans la Notification de Conversion, entre les deux possibilités alternatives et non cumulatives suivantes :

- (i) convertir les OCA en actions ayant une date de jouissance au **1^{er} janvier** de l'année de la conversion (y compris le droit à dividendes), auquel cas les OCA ne produiront pas - au titre de cette année - l'intérêt annuel de **8,25 %** ; ou
- (ii) convertir les OCA en actions ayant une date de jouissance au **1^{er} janvier** de l'année suivant celle de la conversion (y compris le droit à dividendes), auquel cas les OCA produiront - au titre de l'année de conversion - l'intérêt annuel de **8,25%** sur l'ensemble de cette année, et ce quelque soit la date effective de conversion.

Forme des actions issues de la conversion des obligations convertibles en actions : actions ordinaires

Exigibilité anticipée : En cas de survenance de l'un des cas de défaut listés ci-après (les « **Cas de Défaut** »), de l'Obligataire pourra - à tout moment - notifier à la Société l'exigibilité immédiate des sommes dues au titre des OCA en principal et intérêts.

La Société devra procéder au paiement desdites sommes dans un délai maximum de cent vingt (**120**) jours à compter de la date de notification de l'exigibilité anticipée (la « **Date d'Exigibilité Anticipée** »).

Cas de défaut

Chacun des événements figurant ci-après constitue un Cas de Défaut :

- (i) La Société est et reste défaillante dans le paiement d'une somme quelconque due au titre des OCA en principal, intérêts, commissions, frais ou accessoires pendant un délai de trente (30) jours à compter de sa date d'exigibilité initiale ; ou
- (ii) Le non-respect par la Société de l'un de ses engagements au titre de l'émission d'OCA dans la mesure où il n'a pas été remédié à ce non respect, en ce qui concerne les engagements auxquels il peut être remédié, à l'expiration d'un délai de trente (**30**) jours suivant la réception par la Société d'une notification de l'Obligataire.

- Suite -

- (i) Ouverture à l'encontre de la Société d'une quelconque procédure collective dont notamment (a) une liquidation anticipée de la Société, qu'elle soit amiable ou judiciaire ou (b) l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la Société ou (c) une dissolution, une cessation d'activité ou une cession totale de la Société et ce, sans préjudice des dispositions impératives de la loi 95-34 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques.

Conditions particulières : des intérêts de retard additionnels de 8 % l'an en cas de défaut de paiement par la Société.

Etablissements domiciliaires : L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et le service financier des **OCA ASSAD** seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société

Modalités et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la Société.

Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé au profit de la société **LEO HOLDING LIMITED**, filiale d'Abraaj. L'émission d'obligations convertibles en actions sera donc réservée à la société **LEO HOLDING LIMITED**.

But de l'émission : financer dans les meilleures conditions son programme d'investissement prévu pour la période 2014-2018 et bénéficier de l'expérience du fonds Abraaj et de son réseau en Afrique.

Marché des titres : Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres tunisiens ou étrangers.

Garantie : Les OCA ne sont assorties d'aucune garantie, elles constitueront des engagements non assortis de garantie de la part de l'émetteur et viendront au même rang que les dettes et engagements chirographaires de l'émetteur.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 25 AOÛT 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,049%		
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		5,046%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		5,035%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		5,020%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		5,008%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		5,000%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,985%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,980%	1 010,417
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,973%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,962%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,950%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015	4,895%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,935%	1 000,563
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,083%	1 003,303
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,292%	895,901
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,353%	997,529
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,560%	1 031,200
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		986,294
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	986,057
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	781,235
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	983,122
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	971,843
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		961,824
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,338
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	952,061

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	151,247	151,285		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,342	13,345		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,374	1,374		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,035	37,044		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,320	50,331		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	154,561	155,270		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	552,130	552,348		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,901	111,602		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,771	122,002		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,819	118,028		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,910	112,241		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,872	87,151		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,282	127,272		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	89,930	90,302		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,412	106,612		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 384,932	1 387,814		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 263,234	2 274,592		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,471	103,119		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,718	101,786		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,045	126,362		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 184,604	1 183,983		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	119,465	121,061		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,433	15,546		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 213,200	5 207,746		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 096,519	5 094,162		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,190	2,191		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,925	1,926		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,064	1,055		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,914	106,948
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,617	102,644
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,569	104,600
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	101,241	101,252
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	102,266	102,302
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,540	105,566
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,736	102,769
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,648	101,676
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,963	101,990
38 MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,724	103,750
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,868	100,896
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,833	102,860
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,815	102,844
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	105,247	105,279
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,164	104,196
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,138	102,163
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	101,256	101,287
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	103,287	103,316
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	101,267	101,300
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	102,388	102,417
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,623	103,651
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,078	101,112
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,137	102,168
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,685	103,712
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,035	101,065
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,399	10,402
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,554	101,584
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,518	102,549

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,018	100,091
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	64,594	64,912
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	141,114	141,113
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 402,868	1 403,212
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,282	108,242
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,364	106,341
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	79,858	80,112
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,703	16,727
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	259,831	259,683
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,270	31,394
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 254,146	2 259,485
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,630	74,723
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,145	56,215
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,446	99,468
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,604	109,653
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	95,346	95,499
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,290	11,317
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,027	12,073
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,277	15,346
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,061	14,138
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,020	12,029
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,715	10,712
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,430	10,429
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,634	10,636
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	119,084	119,244
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,440	121,592
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,313	10,330
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	101,247	101,378
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,621	19,650
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	72,654	72,672
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	75,369	75,363
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,984	95,895
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	85,571	85,617
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	94,845	94,710
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,531	101,558
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,499	9,519
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,529	7,551
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	96,095	97,018
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,665	96,976
96	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,530	128,288
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,934	9,975
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	115,775	116,518
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	116,936	117,260
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	100,852	100,157
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	99,681	101,135
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	176,421	176,101
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,424	161,120
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,969	140,888
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 367,233	9 343,544
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	17,919	18,060
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	127,877	128,511
108	FCP SMART EQUITY *	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 468,713	En dissolution
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	101,038	101,147
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,417	85,103
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,331	112,941
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 472,553	8 481,604
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,589	8,601
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,455	8,497

* En dissolution pour expiration de la durée de vie

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

SICAV AVENIR
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2014.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « SICAV AVENIR » arrêté au 30 Juin 2014.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 Juin 2014, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 Juin 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Juin 2014.

Tunis, le 31 Juillet 2014

Le commissaire aux comptes :

P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 30/06/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	844 568	866 630	879 090
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		423 168	446 296	388 913
b - Obligations et Valeurs assimilées		421 400	420 335	490 177
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		442 338	435 288	421 104
a - Placements monétaires	3-3	386 913	200 949	388 604
b - Disponibilités	3-9	55 424	234 339	32 500
AC 3 - Créances d'exploitation	3-10	4 383	1 355	348
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 291 288	1 303 273	1 300 542
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	3 545	3 553	4 189
PA 2 - Autres créditeurs divers		-	-	-
TOTAL PASSIF		3 545	3 553	4 189
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	1 266 982	1 287 429	1 265 048
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	20 761	12 291	31 304
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		10	20	20
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		20 751	12 271	31 284
ACTIF NET		1 287 743	1 299 720	1 296 353
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 291 288	1 303 273	1 300 542

ETAT DE RESULTAT

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Notes	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 31/06/2014	Période du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période du 01/01/2013 au 30/06/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	14 220	20 032	10 296	14 275	31 492
a - Dividendes		8 855	8 855	5 357	5 357	12 953
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 365	11 177	4 939	8 918	18 539
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-4	3 885	7 746	3 144	4 507	13 434
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		18 105	27 778	13 440	18 782	44 926
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	-3 529	-7 048	-3 538	-7 116	-14 248
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 575	20 729	9 902	11 665	30 678
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	600	600	600
<u>CH 2 - Autres charges</u>		-	-	-	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 575	20 729	10 502	12 265	31 278
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		21	21	6	6	6
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		14 597	20 751	10 508	12 271	31 284
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		- 21	-21	-6	-6	-6
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-18 747	-6 050	-41 555	-75 519	-71 196
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		3 396	5 246	22 906	59 324	32 977
* Frais de négociation		-159	-210	-110	-319	-675
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(934)	19 716	(8 258)	(4 249)	-7 617

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période du 01/01/2013 au 30/06/2013	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	14 575	20 729	10 502	12 265	31 278
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 18 747	- 6 050	- 41 555	- 75 519	- 71 196
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	3 396	5 246	22 906	59 324	32 977
d - Frais de négociation de titres	- 159	- 210	- 110	- 319	- 675
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 31 294	- 31 294	- 25 924	- 25 924	- 25 924
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	2 969	2 969	2 172	2 172	2 172
* Capital	2 933	2 933	2 225	2 225	2 225
* Régularisation des sommes non distrib.	15	15	- 59	- 59	- 59
* Régularisations des sommes distrib.	21	21	6	6	6
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	-
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
c - Régularisation charges capitalisées	-	-	-	-	-
c - Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 29 260	- 8 609	- 32 010	- 28 001	- 31 368
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 317 003	1 296 353	1 331 730	1 327 721	1 327 721
b - En fin de période	1 287 743	1 287 743	1 299 720	1 299 720	1 296 353
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	22 859	22 859	22 820	22 820	22 820
b - En fin de période	22 912	22 912	22 859	22 859	22 859
VALEUR LIQUIDATIVE	56,204	56,204	56,858	56,858	56,711
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-0,07%	1,52%	-0,62%	-0,32%	-0,58%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30/06/2014

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2014, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014 à 844 568 DT contre 866 630 DT au 30/06/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Coût d'acquisition	895 515	916 920	921 879
- Actions et droits rattachés	436 257	441 948	395 952
- Titres OPCVM	45 948	61 657	45 948
- Obligations et valeurs assimilées	413 310	413 315	479 980
Plus ou moins values potentielles	-59 037	-57 309	-52 987
- Actions et droits rattachés	-58 209	-56 335	-53 081
- Titres OPCVM	-828	-974	94
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	8 090	7 020	10 197
Total	844 568	866 630	879 090

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 14 220 DT pour la période allant du 01/04/2014 au 30/06/2014 contre un montant de 10 296 DT du 01/04/2013 au 30/06/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2014	30/06/2014	2ème trimestre 2013	30/06/2013	31/12/2013
- Revenus des actions	7 017	7 017	3 663	3 663	11 260
- Revenus des Titres OPCVM	1 838	1 838	1 693	1 693	1 693
- Revenus des Obligations	5 365	11 177	4 939	8 918	18 539
Total	14 220	20 032	10 296	14 275	31 492

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014, à 386 913 Dinars contre 200 949 Dinars au 30/06/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013 (*)
Bons de trésor à court terme	185 964	-	183 057
Compte à terme	200 949	200 949	205 547
Total	386 913	200 949	388 604

(*) Reclassé.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élevèrent pour la période allant du 01/04/2014 au 30/06/2014, à 3 885 Dinars contre à 3 144 Dinars du 01/04/2013 au 30/06/2013, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme et les comptes de dépôts.

Libellé	2ème trimestre 2014	30/06/2014	2ème trimestre 2013	30/06/2013	31/12/2013
- Intérêts/ Placements à terme	2 423	4 838	1 422	1 422	8 261
- Intérêts/ Bons de trésor	1 461	2 907	1 722	3 084	5 173
Total	3 885	7 746	3 144	4 507	13 434

3-5 Note sur le capital

Capital au 31/03/2014	
- Montant	1 279 545
- Nombre de titres	22 859
- Nombre d'actionnaires	21
Souscriptions	
- Montant	2 948
- Nombre de titres	53
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	-18 747
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	3 396
- Frais de négociation	-159
Capital au 30/06/2014	
- Montant	1 266 982
- Nombre de titres	22 912
- Nombre d'actionnaires	21

3-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Sommes distribuables de l'exercice en cours	20 751	12 271	31 284
Sommes distribuables des exercices antérieurs	10	20	20
Total	20 761	12 291	31 304

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs-

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014 à 3 545 DT contre 3 553 DT au 30/06/2013, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Gestionnaire	1 057	1 065	1 106
- Dépositaire	2 488	2 488	3 083
Total	3 545	3 553	4 189

3-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2014 au 30/06/2014, à 3 529 Dinars contre 3 538 Dinars du 01/04/2013 au 30/06/2013, et se détaillent ainsi :

Libellé	2ème trimestre 2014	30/06/2014	2ème trimestre 2013	30/06/2013	31/12/2013
- Rémunération du gestionnaire	3 235	6 463	3 244	6 532	13 068
- Rémunération du dépositaire	294	585	294	585	1 180
Total	3 529	7 048	3 538	7 116	14 248

3-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014 à 55 424 DT contre 234 339 DT au 30/06/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
- Avoirs en banque	55 424	234 339	32 500
Total	55 424	234 339	32 500

3-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014 à 4 383 Dinars contre 1 355 Dinars au 30/06/2013 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Dividendes à recevoir	4 383	1 355	348
Total	4 383	1 355	348

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/06/2014
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 30/06/2014	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		436 257	378 048	29,28%	29,36%
AMS	3 875	38 025	17 988	1,39%	1,40%
ARTES	1 500	10 355	11 166	0,86%	0,87%
ASSAD	2 550	10 338	19 130	1,48%	1,49%
ATB	10 000	43 652	42 000	3,25%	3,26%
ATL	15 475	43 857	38 626	2,99%	3,00%
BS	1 467	26 007	26 925	2,09%	2,09%
BTEI ADP	550	16 895	14 416	1,12%	1,12%
CAR CEMENT	10 175	28 090	31 410	2,43%	2,44%
ENNAKL	2 974	31 044	28 512	2,21%	2,21%
NEW BODY LINE	2 782	16 768	16 859	1,31%	1,31%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	27 372	2,12%	2,13%
POULINA GP H	1 364	7 515	7 093	0,55%	0,55%
SIPHAT	1 400	35 594	12 292	0,95%	0,95%
SITS	852	2 389	1 826	0,14%	0,14%
SOTRAPIL	936	23 357	8 377	0,65%	0,65%
SOTUVER	2 419	16 445	15 245	1,18%	1,18%
TPR	1 680	6 196	7 424	0,57%	0,58%
TUNINVEST	600	6 304	6 240	0,48%	0,48%
TUNIS RE	2 685	26 017	23 531	1,82%	1,83%
WIFACK	1 496	21 410	21 617	1,67%	1,68%
Obligations		413 310	421 400	32,63%	32,72%
AMENBANK2009 B	500	36 660	37 881	2,93%	2,94%
BH 2007	1 000	20 000	20 532	1,59%	1,59%
BNA 2009 SUB	1 000	66 650	67 313	5,21%	5,23%
BTE 2009	1 000	60 000	61 988	4,80%	4,81%
CIL 2012/1	500	30 000	30 363	2,35%	2,36%
ELW 2013	1 000	80 000	80 880	6,26%	6,28%
HL F 2010/1	1 000	20 000	20 028	1,55%	1,56%
TL 2013-2 B	1 000	100 000	102 415	7,93%	7,95%
OPCVM		45 948	45 120	3,49%	3,50%
SICAV_EPARGNANT	449	45 948	45 120	3,49%	3,50%
Total Général		895 515	844 568	65,41%	65,59%

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2014

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société POS pour la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2014, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 419.515.556 DT et un résultat de la période de 4.232.948 DT.

I. – Rapport sur les états financiers trimestriels :

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société Placement Obligataire SICAV (POS), comprenant le bilan au 30 Juin 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Fondement de notre conclusion avec réserve

Antérieurement à 2012, la procédure de mise en paiement des dividendes détachés des actions émises par la société POS, prévoyait, annuellement l'ouverture d'un compte courant bancaire spécifique auprès des guichets du dépositaire et dédié à cet effet. Chacun des différents comptes ouverts est alimenté par le montant global des dividendes devenus exigibles au titre des sommes distribuables relatives à l'exercice comptable concerné par la distribution. Les différents paiements effectués au profit des bénéficiaires au titre de leurs droits aux dividendes transitent, ensuite, par chacun des comptes bancaires concernés. Par ailleurs, la même procédure mettait à la charge des différentes agences du réseau de la banque l'obligation de transmettre au dépositaire, par fax, les pièces de débit correspondant à toute opération de règlement desdits dividendes à des fins de contrôle.

En raison de l'indisponibilité, chez le gestionnaire, de la plupart des avis d'opérations, les mouvements opérés sur les comptes bancaires susvisés n'ont donné lieu à aucune imputation dans les livres comptables de la société POS. En conséquence, les soldes desdits comptes ne figurent pas au bilan de la société arrêté au 30 Juin 2014 et ce au même titre que la dette corrélative correspondant aux dividendes restant à payer à la même date.

Le processus de régularisation de cette situation entamé durant le premier trimestre de l'exercice 2013, n'a pas encore été finalisé à la date du présent rapport.

Nous n'avons pas été en mesure, pour le même motif, de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer du montant des avoirs et des dettes qui auraient dû être enregistrés au bilan de la société POS au 30 Juin 2014. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de déterminer les ajustements qui étaient nécessaires.

Dans l'hypothèse où les mouvements précités auraient été comptabilisés par référence aux seuls relevés des comptes bancaires susvisés et en considérant la neutralité de toute erreur ou omission qui aurait pu, le cas échéant, être commise au niveau de la banque, les postes de disponibilités à l'actif et des autres créanciers divers au passif seraient majorés à hauteur de 404.450 DT et ce sans aucune incidence sur l'actif net. Toujours, sous la même hypothèse, les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représenteraient au 30 Juin 2014 une quote-part de 20,05% de l'actif corrigé sur cette base contre 19,98% de l'actif du bilan publié.

Conclusion avec réserve :

Sur la base de notre examen limité, et sous réserves des incidences de la situation décrite ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société POS arrêtés au 30 Juin 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Les liquidités et quasi-liquidités, constituées de disponibilités et de titres de créances négociables à échéance inférieure à une année, représentent au 30 Juin 2014 **19,98% de l'actif** de la société POS, soit 0,02% en deçà du seuil de 20% prévu par l'**article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

La valeur comptable des placements en valeurs mobilières émises par la Banque Nationale Agricole (B.N.A) sous forme d'obligations et de certificats de dépôts s'élève, au 30 Juin 2014, à **78.326.707 DT**, représentant ainsi une quote-part de **18,67% de l'actif** de la société POS, soit 8,67% au-delà du seuil de 10% autorisé par l'**article 29 du code des organismes de placement collectif**.

Tunis, le 30 Juillet 2014

Le commissaire aux comptes :
P/Financial Auditing & Consulting
Mohamed Neji HERGLI

BILAN
Arrêté au 30 Juin 2014
(exprimé en Dinars Tunisiens)

		Au 30 Juin		Au 31 décembre 2013
		2014	2013	
ACTIF				
Portefeuille-titres	4	<u>312 170 502</u>	<u>365 861 556</u>	<u>354 653 102</u>
Obligations		176 155 230	185 096 722	177 987 097
BTA		84 239 950	125 667 497	126 390 835
BTZc		33 476 698	31 653 803	32 557 873
FCC		752 863	1 025 390	880 357
OPCVM		17 545 761	22 418 144	16 836 940
Placements monétaires et disponibilités	5	<u>107 322 054</u>	<u>87 358 124</u>	<u>30 682 764</u>
Placements monétaires		87 480 307	77 919 484	12 894 198
Disponibilités		19 841 747	9 438 640	17 788 566
Créances d'exploitation	7	<u>23 000</u>	<u>351 692</u>	<u>27 900</u>
Intérêts à recevoir		23 000	36 092	27 900
Titres de créances échus		-	315 600	-
TOTAL ACTIF		<u>419 515 556</u>	<u>453 571 373</u>	<u>385 363 766</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	8	485 365	543 099	494 263
Autres créditeurs divers	9	4 104 795	698 794	2 698 622
Total passif		<u>4 590 160</u>	<u>1 241 893</u>	<u>3 192 885</u>
ACTIF NET				
Capital	10	<u>406 067 828</u>	<u>442 831 716</u>	<u>366 671 765</u>
Sommes distribuables		<u>8 857 568</u>	<u>9 497 764</u>	<u>15 499 116</u>
de la période	11	8 857 015	9 495 636	15 497 357
de l'exercice clos		-	-	-
Report à nouveau		553	2 127	1 760
Total actif net		<u>414 925 396</u>	<u>452 329 480</u>	<u>382 170 881</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>419 515 556</u>	<u>453 571 373</u>	<u>385 363 766</u>

ETAT DE RESULTAT
Période close le 30 Juin 2014
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>Période du 01/04 au 30/06/2014</u>	<u>Période du 01/01 au 30/06/2014</u>	<u>Période du 01/04 au 30/06/2013</u>	<u>Période du 01/01 au 30/06/2013</u>	<u>Période du 01/01 au 31/12/2013</u>
Revenus du portefeuille-titres	12	<u>4 219 593</u>	<u>7 963 899</u>	<u>4 988 035</u>	<u>9 119 143</u>	<u>17 788 796</u>
Revenus des obligations		2 092 963	4 188 631	2 152 086	4 201 020	8 571 501
Revenus des BTA et BTZc		1 515 532	3 154 163	2 102 748	4 172 964	8 449 215
Revenus des OPCVM & FCC		611 097	621 105	733 201	745 159	768 080
Revenus des placements monétaires	13	<u>1 066 952</u>	<u>1 629 056</u>	<u>925 606</u>	<u>1 578 999</u>	<u>3 041 408</u>
Total des revenus de placement		<u>5 286 545</u>	<u>9 592 955</u>	<u>5 913 641</u>	<u>10 698 142</u>	<u>20 830 204</u>
Charges de gestion des placements	14	(485 365)	(938 818)	(543 099)	(1 062 653)	(2 101 544)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>4 801 180</u>	<u>8 654 136</u>	<u>5 370 542</u>	<u>9 635 489</u>	<u>18 728 660</u>
Autres charges d'exploitation	15	(133 845)	(258 398)	(147 454)	(287 009)	(567 914)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>4 667 335</u>	<u>8 395 738</u>	<u>5 223 088</u>	<u>9 348 480</u>	<u>18 160 746</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		327 409	461 277	(4 476)	147 156	(2 663 389)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>4 994 744</u>	<u>8 857 015</u>	<u>5 218 611</u>	<u>9 495 636</u>	<u>15 497 357</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(327 409)	(461 277)	4 476	(147 156)	2 663 389
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		(434 387)	530 112	(524 301)	(342 916)	(53 462)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	(402 876)	-	(11)	99 584
Frais de négociation de titres		-	-	-	-	(6 442)
RESULTAT DE LA PERIODE		<u>4 232 948</u>	<u>8 522 974</u>	<u>4 698 787</u>	<u>9 005 554</u>	<u>18 200 426</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 30 Juin 2014
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2014	Période du 01/01 au 30/06/2014	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 31/12/2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	4 667 335	8 395 738	5 223 088	9 348 480	18 160 746
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(434 387)	530 112	(524 301)	(342 916)	(53 462)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	(402 876)	-	(11)	99 584
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	(6 442)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(16 494 578)	(16 494 578)	(16 822 761)	(16 822 761)	(16 822 761)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
Souscriptions					
Capital	106 745 000	180 465 700	87 982 600	166 985 600	274 929 400
Régularisation des sommes non distribuables	(1 543)	11 136	(113 339)	(178 207)	(335 815)
Régularisation des sommes distribuables	4 152 971	7 669 024	3 318 578	6 736 386	9 916 393
Rachats					
Capital	(85 699 100)	(141 199 700)	(88 375 200)	(143 145 100)	(327 720 200)
Régularisation des sommes non distribuables	(70)	(8 309)	109 381	155 614	401 965
Régularisation des sommes distribuables	(3 599 007)	(6 211 733)	(3 435 553)	(5 777 362)	(11 768 282)
VARIATION DE L'ACTIF NET	9 336 620	32 754 515	(12 637 507)	16 959 724	(53 198 874)
ACTIF NET					
En début de période	405 588 776	382 170 881	464 966 987	435 369 756	435 369 756
En fin de période	414 925 396	414 925 396	452 329 480	452 329 480	382 170 881
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	3 852 250	3 670 049	4 440 288	4 197 957	4 197 957
En fin de période	4 062 709	4 062 709	4 436 362	4 436 362	3 670 049
VALEUR LIQUIDATIVE					
En début de période	105,286	104,132	104,715	103,709	103,709
En fin de période	102,130	102,130	101,959	101,959	104,132
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,06%	4,30%	4,05%	4,01%	4,09%

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

Placement Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, de distribution obligataire, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée à l'initiative de la Banque Nationale Agricole et a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 17 Décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille-titres de Placement Obligataire SICAV est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, Placement Obligataire SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2014, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des composantes du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres est composé d'obligations, de titres émis par l'Etat (BTA, BTZc,...), de titres d'OPCVM et de titres de FCC.

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatées au bilan pour le montant net de retenues à la source.

Les intérêts sur les placements en obligations, en titres émis par l'Etat et en titres de FCC ainsi que ceux relatifs aux placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée

directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

4.1. Composition du portefeuille-titres :

Ce poste totalise, au 30 Juin 2014, la somme de 312.170.502 DT contre 365.861.556 DT au 30 Juin 2013 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/ Surcote	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 30/06/2014	% actif net	% actif
I- Obligations		<u>164 451 552</u>		<u>3 691 838</u>		<u>168 143 390</u>	<u>40,52%</u>	<u>40,08%</u>
AIL 2010-1	15 000	300 000	-	2 904	-	302 904	0,07%	0,07%
AIL 2011-1	20 000	800 000	-	6 448	-	806 448	0,19%	0,19%
AIL 2012-1	30 000	1 800 000	-	11 136	-	1 811 136	0,44%	0,43%
AIL 2013-1	30 000	2 400 000	-	11 424	-	2 411 424	0,58%	0,57%
AIL 2014-1	20 000	2 000 000	-	8 480	-	2 008 480	0,48%	0,48%
AB 2008/15A	10 000	599 980	-	3 504	-	603 484	0,15%	0,14%
AB 2008/20A	30 000	2 100 000	-	13 200	-	2 113 200	0,51%	0,50%
AB 2009/15A	60 000	4 399 200	-	147 120	-	4 546 320	1,10%	1,08%
AB 2010	30 000	2 399 777	-	89 040	-	2 488 817	0,60%	0,59%
AMEN BANK 2007	20 000	600 000	-	11 504	-	611 504	0,15%	0,15%
AMEN BANK 2011-1	50 000	4 000 000	-	148 680	-	4 148 680	1,00%	0,99%
AMEN BANK 2012 - Taux Fixe	20 000	1 800 000	-	70 768	-	1 870 768	0,45%	0,45%
AMEN BANK 2012 - Taux Variable	57 198	5 147 820	-	205 948	-	5 353 768	1,29%	1,28%
ATB 2007/1	50 000	3 600 000	-	19 600	-	3 619 600	0,87%	0,86%
ATB SUB 2009	50 000	3 125 000	-	15 720	-	3 140 720	0,76%	0,75%
ATL 2008/SUBOR	15 000	1 500 000	-	72 036	-	1 572 036	0,38%	0,37%
ATL 2009/2	19 000	1 140 000	-	38 122	-	1 178 122	0,28%	0,28%
ATL 2009/3	30 000	600 000	-	12 864	-	612 864	0,15%	0,15%
ATL 2010-1	75 000	3 000 000	-	112 560	-	3 112 560	0,75%	0,74%
ATL 2010-2	35 500	2 840 000	-	65 150	-	2 905 150	0,70%	0,69%

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/ Surcote	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 30/06/2014	% actif net	% actif
ATL 2011	30 000	3 000 000	-	56 712	-	3 056 712	0,74%	0,73%
ATL 2012-1	30 000	1 800 000	-	7 512	-	1 807 512	0,44%	0,43%
ATL 2013-1	20 000	2 000 000	-	20 864	-	2 020 864	0,49%	0,48%
ATL 2013-2	30 000	3 000 000	-	107 952	-	3 107 952	0,75%	0,74%
ATL 2014-1	20 000	2 000 000	-	33 920	-	2 033 920	0,49%	0,48%
ATTIJ BANK 2010	20 000	1 142 840	-	22 784	-	1 165 624	0,28%	0,28%
ATTIJ LEAS 2011	30 000	1 800 000	-	40 008	-	1 840 008	0,44%	0,44%
ATTIJARI LEASING 2012-1	15 000	1 500 000	-	6 468	-	1 506 468	0,36%	0,36%
ATTIJARI LEASING 2012-2	10 000	800 000	-	21 544	-	821 544	0,20%	0,20%
BH 2007	70 000	1 400 000	-	37 408	-	1 437 408	0,35%	0,34%
BH 2009	25 895	2 190 717	-	48 227	-	2 238 944	0,54%	0,53%
BH 2013-1	20 000	1 714 000	-	768	-	1 714 768	0,41%	0,41%
BNA SUB 2009	50 000	3 332 500	-	33 520	-	3 366 020	0,81%	0,80%
BTE 2009	41 100	2 466 000	-	82 003	-	2 548 003	0,61%	0,61%
BTE 2010 CAT A 10 ANS	40 000	2 800 000	-	91 584	-	2 891 584	0,70%	0,69%
BTE 2010 CAT B 20 ANS	10 000	850 000	-	31 280	-	881 280	0,21%	0,21%
BTE 2011 CAT A 7 ANS	27 500	2 750 000	-	51 502	-	2 801 502	0,68%	0,67%
BTE 2011 CAT B 20 ANS	25 000	2 250 000	-	43 760	-	2 293 760	0,55%	0,55%
BTK 2009	50 000	3 666 118	-	55 440	-	3 721 558	0,90%	0,89%
BTK 2012-1	50 000	4 285 750	-	134 920	-	4 420 670	1,07%	1,05%
CHO 2009	5 000	375 000	-	10 528	-	385 528	0,09%	0,09%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	-	26 536	-	1 026 536	0,25%	0,24%
CIL 2009/1	5 000	100 000	-	4 172	-	104 172	0,03%	0,02%
CIL 2009/1 TMM+1	5 000	100 000	-	4 336	-	104 336	0,03%	0,02%
CIL 2009/2	10 000	200 000	-	6 928	-	206 928	0,05%	0,05%
CIL 2009/3	18 000	360 000	-	6 336	-	366 336	0,09%	0,09%
CIL 2010/1	20 000	800 000	-	30 928	-	830 928	0,20%	0,20%

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/ Surcote	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 30/06/2014	% actif net	% actif
CIL 2010/2	30 000	1 200 000	-	33 936	-	1 233 936	0,30%	0,29%
CIL 2011/1	30 250	1 210 000	-	19 723	-	1 229 723	0,30%	0,29%
CIL 2012/1	20 000	1 200 000	-	14 672	-	1 214 672	0,29%	0,29%
CIL 2012/2	20 000	1 600 000	-	29 408	-	1 629 408	0,39%	0,39%
CIL 2014/1	10 000	1 000 000	-	7 733	-	1 007 733	0,24%	0,24%
ELWIFAK 2010 TMM+0,775	20 000	800 000	-	16 560	-	816 560	0,20%	0,19%
ALW 2013	5 000	400 000	-	4 456	-	404 456	0,10%	0,10%
HAN LEASE2010	10 000	200 000	-	296	-	200 296	0,05%	0,05%
HAN LEASE2010- 2	34 000	1 360 000	-	35 251	-	1 395 251	0,34%	0,33%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1	20 000	400 000	-	13 984	-	413 984	0,10%	0,10%
HANNIBAL LEASE 2009/1 TMM+1,5	20 000	400 000	-	17 888	-	417 888	0,10%	0,10%
HL 2012/1	20 000	1 600 000	-	65 328	-	1 665 328	0,40%	0,40%
HL 2013-1	20 000	1 600 000	-	10 896	-	1 610 896	0,39%	0,38%
HL 2013-2	22 800	2 280 000	-	45 180	-	2 325 180	0,56%	0,55%
MEUBLATEX 2010 TRA	7 000	420 000	-	3 282	-	423 282	0,10%	0,10%
MEUBLATEX 2008	10 000	600 000	-	21 800	-	621 800	0,15%	0,15%
MEUBLATEX 2010 TRB	100	6 000	-	47	-	6 047	0,00%	0,00%
MODERN LEASING 2012	20 000	2 000 000	-	37 888	-	2 037 888	0,49%	0,49%
SERVICOM 2012	5 000	400 000	-	6 108	-	406 108	0,10%	0,10%
SIHM2008	14 000	560 000	-	22 938	-	582 938	0,14%	0,14%
STB 2011	30 000	2 142 600	-	44 400	-	2 187 000	0,53%	0,52%
STB2008- 16A/1	7 500	468 750	-	3 000	-	471 750	0,11%	0,11%
STB2008- 20A/1	20 000	1 400 000	-	9 328	-	1 409 328	0,34%	0,34%
STB2008- 25A/1	70 000	5 320 000	-	36 792	-	5 356 792	1,29%	1,28%
STB2010/1 +0.7%	20 000	1 200 000	-	14 256	-	1 214 256	0,29%	0,29%
STB2010/1 5.3%	50 000	3 666 000	-	42 600	-	3 708 600	0,89%	0,88%
STM2007	8 000	160 000	-	6 451	-	166 451	0,04%	0,04%
Tunisie Leasing 2009-2	9 250	185 000	-	1 954	-	186 954	0,05%	0,04%

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Décote/ Surcote	Intérêts courus	± Value potentielle	Valeur au 30/06/2014	% actif net	% actif
Tunisie Leasing 2010-1	20 000	400 000	-	1 344	-	401 344	0,10%	0,10%
Tunisie Leasing 2010-2	30 000	1 200 000	-	31 944	-	1 231 944	0,30%	0,29%
Tunisie Leasing 2011-1	30 000	1 200 000	-	3 168	-	1 203 168	0,29%	0,29%
Tunisie Leasing 2011-2	30 000	1 800 000	-	57 504	-	1 857 504	0,45%	0,44%
Tunisie Leasing 2011-3	40 000	2 400 000	-	47 072	-	2 447 072	0,59%	0,58%
Tunisie Leasing 2012-1	20 000	2 000 000	-	9 040	-	2 009 040	0,48%	0,48%
Tunisie Leasing 2012-2 TA	20 000	1 600 000	-	36 896	-	1 636 896	0,39%	0,39%
Tunisie Leasing 2013	15 000	1 200 000	-	11 052	-	1 211 052	0,29%	0,29%
Tunisie Leasing 2013-1	20 000	2 000 000	-	86 128	-	2 086 128	0,50%	0,50%
Tunisie Leasing 2013-2	4 800	480 000	-	11 674	-	491 674	0,12%	0,12%
Tunisie Leasing 2014-1	20 000	2 000 000	-	20 624	-	2 020 624	0,49%	0,48%
Tunisie Leasing Subordonné 2009	15 000	300 000	-	10 944	-	310 944	0,07%	0,07%
Tunisie Leasing Subordonné 2010	20 050	802 000	-	12 575	-	814 575	0,20%	0,19%
UBCI 2013	20 000	2 000 000	-	9 248	-	2 009 248	0,48%	0,48%
UIB 2009 CAT C	100 000	8 000 000	-	358 000	-	8 358 000	2,01%	1,99%
UIB 2011-1	30 000	2 700 000	-	115 200	-	2 815 200	0,68%	0,67%
UIB 2011-2	65 000	4 642 300	-	91 260	-	4 733 560	1,14%	1,13%
UIB 2012-1	20 000	1 714 200	-	40 720	-	1 754 920	0,42%	0,42%
UNIFACT 2010 TMM+1	10 000	400 000	-	7 368	-	407 368	0,10%	0,10%
UNIFACTOR 2013	20 000	2 000 000	-	79 776	-	2 079 776	0,50%	0,50%

II- Titres émis par l'Etat		<u>113 932 510</u>	<u>750 351)</u>	<u>12 546 329</u>	<u>0</u>	<u>125 728 488</u>	<u>30,30%</u>	<u>29,97%</u>
Obligations		8 000 000	-	11 840	-	8 011 840	1,93%	1,91%
Emprunt National 2014	80 000	8 000 000	-	11 840	-	8 011 840	1,93%	1,91%
BTA		82 904 803	(750 351)	2 085 498	-	84 239 950	20,30%	20,08%
BTA à 6,90% - 05/2022 sur 15 ans	19 665	19 378 500	286 832	157 619	-	19 822 951	4,78%	4,73%
BTA 7% - 02/2015 sur 10 ans	22 600	22 600 000	27 052	492 373	-	23 119 425	5,57%	5,51%
BTA à 8,25% - 07/2014 sur 12 ans	1 260	1 260 000	711	81 338	-	1 342 048	0,32%	0,32%
BTA 5,5% - 03/2019 sur 10 ans	6 735	6 666 303	-	90 933	-	6 757 236	1,63%	1,61%
BTA 5,60% - 08/2022 sur 10 ans	27 000	27 000 000	(951 128)	1 073 736	-	27 122 608	6,54%	6,47%
BTA 5,50% - 10/2018 sur 10 ans	6 000	6 000 000	(113 818)	189 499	-	6 075 681	1,46%	1,45%
BTZc		23 027 707	-	10 448 992	-	33 476 698	8,07%	7,98%
BTZc Octobre 2018	12 000	6 420 000	-	2 134 225	-	8 554 225	2,06%	2,04%
BTZc 10/10/2016	10 000	5 133 807	-	2 764 604	-	7 898 411	1,90%	1,88%
BTZc 10/10/2016	15 000	8 023 500	-	3 908 096	-	11 931 596	2,88%	2,84%
BTZc 10/10/2016	6 400	3 450 400	-	1 642 067	-	5 092 467	1,23%	1,21%
III- Titres des FCC		<u>748 242</u>	<u>0</u>	<u>4 621</u>	<u>0</u>	<u>752 863</u>	<u>0,18%</u>	<u>0,18%</u>
FCC1 P2 14/08/2014	1 500	748 242	-	4 621	-	752 863	0,18%	0,18%
IV- Titres des OPCVM		<u>17 426 775</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>118 987</u>	<u>17 545 761</u>	<u>4,23%</u>	<u>4,18%</u>
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	8 435	867 379	-	-	(28 046)	839 333	0,20%	0,20%
FCP SALAMETT CAP	140 000	1 453 626	-	-	404 594	1 858 220	0,45%	0,44%
FCP SALAMMETT PLUS	67 899	698 370	-	-	3 909	702 279	0,17%	0,17%

FINA O SICAV	5 350	555 349	-	-	(8 280)	547 070	0,13%	0,13%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	20 504	2 179 661	-	-	(62 582)	2 117 079	0,51%	0,50%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE SICAV	12 449	1 293 246	-	-	(28 142)	1 265 105	0,30%	0,30%
TRESOR TUNISO- EMIRATIE SICAV	30 424	3 178 850	-	-	(102 162)	3 076 688	0,74%	0,73%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	42 313	4 331 100	-	-	(30 365)	4 300 736	1,04%	1,03%
	27 638	2 869 192	-	-	(29 940)	2 839 252	0,68%	0,68%
Total		296 559 078	(750 351)	16 242 788	118 987	312 170 502	75,24%	74,41%

4.2. Mouvements du portefeuille-titres :

Les mouvements enregistrés durant le premier semestre de l'exercice 2014 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Obligations	BTA	BTZc	FCC	OPCVM	Total
<i>Coût d'acquisition</i>						
+ En début de la période (a)	173 363 678	122 904 803	23 027 707	874 956	16 400 400	336 571 543
+ Acquisitions	17 280 000	-	-	1 557 696	2 500 339	21 338 035
- Cessions	-	(40 000 000)	-	-	(1 473 964)	(41 473 964)
- Remboursements	(18 192 126)	-	-	(1 684 410)	-	(19 876 536)
= A la clôture de la période (1)	172 451 552	82 904 803	23 027 707	748 242	17 426 775	296 559 078
<i>Différences d'estimation</i>						
+ En début de la période (b)	-	(736 017)	-	-	436 540	(299 476)
± Annulation, à l'ouverture de la période, des plus ou moins-values potentielles	-	-	-	-	(436 540)	(436 540)
+ Plus-values potentielles à la clôture de la période	-	-	-	-	408 503	408 503
- Moins-values potentielles à la clôture de la période	-	-	-	-	(289 516)	(289 516)
+ Décotes rapportées à l'actif net	-	71 252	-	-	-	71 252
- Surcotes rapportées à l'actif net	-	(61 301)	-	-	-	(61 301)
+ Amortissement cumulé des surcotes sur titres cédées	-	837 714	-	-	-	837 714
- Surcotes initiales sur titres cédées	-	(862 000)	-	-	-	(862 000)
= A la clôture de la période (2)	-	(750 351)	-	-	118 987	(631 365)
<i>Créances rattachées d'intérêts</i>						
+ En début de la période (c)	4 623 419	4 222 049	9 530 166	5 401	-	18 381 035
± Intérêts courus à l'achat	-	-	-	-	-	-
+ Revenus d'intérêts de la période	4 188 631	2 235 338	918 826	19 290	-	7 362 084
- Détachement de coupons d'intérêts de la période	(5 108 372)	(4 371 889)	-	(20 070)	-	(9 500 331)
= A la clôture de la période (3)	3 703 678	2 085 498	10 448 992	4 621	-	16 242 788
Solde au 30 juin 2014 [(1)+(2)+(3)]	176 155 230	84 239 950	33 476 698	752 863	17 545 761	312 170 502
Solde au 31 décembre 2013 [(a)+(b)+(c)]	177 987 097	126 390 835	32 557 873	880 357	16 836 940	354 653 102

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Ce poste totalise au 30 Juin 2014, la somme de 87.480.307 DT contre 77.919.484 DT au 30 Juin 2014 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/06/2014	% actif net	% actif
I- Billets de trésorerie		<u>9 311 692</u>	<u>63 313</u>	<u>9 375 006</u>	<u>2,26%</u>	<u>2,23%</u>
<i>I.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		0	0	0	0,00%	0,00%
	-	-	-	-	-	-
<i>I.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		9 311 692	63 313	9 375 006	2,26%	2,23%
ECONOMIC AUTO	40	1 970 552	1 929	1 972 482	0,48%	0,47%
HANNIBAL LEASE	40	1 972 482	21 938	1 994 420	0,48%	0,48%
SIHM	900	900 000	16 027	916 027	0,22%	0,22%
SITS	500	500 000	8 133	508 133	0,12%	0,12%
UNIFACTOR	80	3 968 659	15 286	3 983 945	0,96%	0,95%
<i>II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		0	0	0	0,00%	0,00%
II- Certificats de dépôt		<u>77 913 458</u>	<u>191 842</u>	<u>78 105 301</u>	<u>18,82%</u>	<u>18,62%</u>
<i>II.1 Titres à échéance supérieure à un an</i>		3 000 000	144 613	3 144 613	0,76%	0,75%
BTE	6	3 000 000	144 613	3 144 613	0,76%	0,75%
<i>II.2 Titres à échéance inférieure à un an (non considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		10 987 307	6 919	10 994 226	2,65%	2,62%
BNA	22	10 987 307	6 919	10 994 226	2,65%	2,62%
<i>II.3 Titres à échéance inférieure à un an (considérés parmi les quasi-liquidités)</i>		63 926 151	40 310	63 966 461	15,42%	15,25%
BNA	128	63 926 151	40 310	63 966 461	15,42%	15,25%
Total		87 225 151	255 156	87 480 307	21,08%	20,85%

5.2. Disponibilités :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
Avoirs en banque	19 426 516	9 923 044	17 792 030
Encaissements perçus et non encore comptabilisés	(120)	(120)	(120)
Montants comptabilisés et non encore décaissés	(9 543)	(6 828)	(3 244)
Sommes à régler :	(100)	(10 977 456)	(100)
Rachats	-	-	-
Autres	(100)	(100)	(100)
Placements à régler	-	(10 977 356)	-
Sommes à encaisser	424 994	10 500 000	-
Total	19 841 747	9 438 640	17 788 566

5.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 Juin 2014, le ratio susvisé s'élève à **19,98%** et a été calculé comme suit :

	Valeur au 30/06/2014	% actif
I- Liquidités	19 841 747	4,73%
<i>I.1- Placements à terme</i>	-	0,00%
<i>I.2- Disponibilités</i>	19 841 747	4,73%
II- Quasi-liquidités	63 966 461	15,25%
<i>II.1- Bons de trésor à court terme</i>	-	0,00%
<i>II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an</i>	-	0,00%
<i>II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an</i>	63 966 461	15,25%
Total Général (A) = (I + II)	83 808 208	
Total Actif (B)	419 515 556	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)		19,98%

NOTE 6 : VALEURS MOBILIERES EN PORTEFEUILLE DETAILLEES PAR EMETTEUR :

La valeur comptable des valeurs mobilières détenues par la société POS et figurant, au bilan, parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires" s'élève au 30 Juin 2014 la somme de 399.650.809 DT, soit 95,26% du total actif.

Elle se détaille, par émetteur, comme suit :

Emetteur	Portefeuille Titres (1)					Placements monétaires (2)		Total (1)+(2)	% actif
	Obligations	BTA	BTZc	Parts FCC	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	8 011 840	84 239 950	33 476 698	-	-	-	-	125 728 488	29,97%
BNA	3 366 020	-	-	-	-	-	74 960 687	78 326 707	18,67%
AMEN BANK	21 736 541	-	-	-	-	-	-	21 736 541	5,18%
ATL	21 407 691	-	-	-	-	-	-	21 407 691	5,10%
TUNISIE LEASING	17 908 919	-	-	-	-	-	-	17 908 919	4,27%
UIB	17 661 680	-	-	-	-	-	-	17 661 680	4,21%
BTE	11 416 129	-	-	-	-	-	3 144 613	14 560 742	3,47%
STB	14 347 726	-	-	-	-	-	-	14 347 726	3,42%
HANNIBAL LEASE	8 028 824	-	-	-	-	1 994 420	-	10 023 243	2,39%
CIL	8 954 708	-	-	-	-	-	-	8 954 708	2,13%
BTK	8 142 228	-	-	-	-	-	-	8 142 228	1,94%
AIL	7 340 392	-	-	-	-	-	-	7 340 392	1,75%
ATB	6 760 320	-	-	-	-	-	-	6 760 320	1,61%
UNIFACTOR	2 487 144	-	-	-	-	3 983 945	-	6 471 089	1,54%
BH	5 391 120	-	-	-	-	-	-	5 391 120	1,29%
TUNISO-EMIRATIE SICAV	-	-	-	-	4 300 736	-	-	4 300 736	1,03%
ATTIJARI LEASING	4 168 020	-	-	-	-	-	-	4 168 020	0,99%
SICAV TRESOR	-	-	-	-	3 076 688	-	-	3 076 688	0,73%
UNIVERS OBLIGATIENS SICAV	-	-	-	-	2 839 252	-	-	2 839 252	0,68%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	-	-	-	-	2 117 079	-	-	2 117 079	0,50%
MODERN LEASING	2 037 888	-	-	-	-	-	-	2 037 888	0,49%

UBCI	2 009 248	-	-	-	-	-	-	2 009 248	0,48%
ECONOMIC AUTO	-	-	-	-	-	1 972 482	-	1 972 482	0,47%
FCP SALAMETT CAP	-	-	-	-	1 858 220	-	-	1 858 220	0,44%
SIHM	582 938	-	-	-	-	916 027	-	1 498 964	0,36%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	-	-	-	-	1 265 105	-	-	1 265 105	0,30%
EL WIFACK LEASING	1 221 016	-	-	-	-	-	-	1 221 016	0,29%
ATTIJARI BANK	1 165 624	-	-	-	-	-	-	1 165 624	0,28%
MEUBLATEX	1 051 128	-	-	-	-	-	-	1 051 128	0,25%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	-	-	-	-	839 333	-	-	839 333	0,20%
FCC BIAT-CREDIMMO	-	-	-	752 863	-	-	-	752 863	0,18%
FCP SALAMMET PLUS	-	-	-	-	702 279	-	-	702 279	0,17%
FINA O SICAV	-	-	-	-	547 070	-	-	547 070	0,13%
SITS	-	-	-	-	-	508 133	-	508 133	0,12%
SERVICOM	406 108	-	-	-	-	-	-	406 108	0,10%
CHO COMPANY	385 528	-	-	-	-	-	-	385 528	0,09%
STM	166 451	-	-	-	-	-	-	166 451	0,04%
Total Général	176 155 230	84 239 950	33 476 698	752 863	17 545 761	9 375 006	78 105 301	399 650 809	95,26%

NOTE 7 : CREANCES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
Intérêts à recevoir	23 000	36 092	27 900
Intérêts échus et non encaissés sur Obligations	-	12 818	-
Intérêts échus et non encaissés sur Billets de Trésorerie	-	-	-
Intérêts courus sur dépôts en banque	23 000	23 275	27 900
Titres de créances échus	-	315 600	-
Obligations échues et non encore remboursées	-	315 600	-
Total	23 000	351 692	27 900

NOTE 8 : OPERATEURS CREDITEURS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
Gestionnaire (BNA Capitaux)	303 353	339 437	308 914
Dépositaire (BNA)	182 012	203 662	185 348
Total	485 365	543 099	494 263

NOTE 9 : AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
Dividendes à payer	169 814	169 113	76 300
Administrateurs - Jetons de présence	14 877	14 877	30 000
Commissaire aux comptes	15 316	43 410	29 114
Conseil du marché Financier (CMF)	32 850	34 897	33 667
Rachats	3 857 077	421 631	2 524 195
Retenues à la source à payer	5 438	6 000	-
Autres	9 423	8 866	5 346
Total	4 104 795	698 794	2 698 622

NOTE 10 : CAPITAL :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
Capital au début de période			
Montant	367 004 900	419 795 700	419 795 700
Nombre de titres	3 670 049	4 197 957	4 197 957
Nombre d'actionnaires	3 836	3 857	3 857
Souscriptions réalisées			
Montant	180 465 700	166 985 600	274 929 400
Nombre de titres	1 804 657	1 669 856	2 749 294

Rachats effectués			
Montant	(141 199 700)	(143 145 100)	(327 720 200)
Nombre de titres	(1 411 997)	(1 431 451)	(3 277 202)
Capital fin de période			
Montant	406 270 900	443 636 200	367 004 900
Nombre de titres	4 062 709	4 436 362	3 670 049
Nombre d'actionnaires	3 788	3 772	3 836
Sommes non distribuables de la période	130 063	(365 519)	105 830
1- Résultat non distribuable	127 236	(342 926)	39 680
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	530 112	(342 916)	(53 462)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(402 876)	(11)	99 584
Frais de négociation de titres	-	-	(6 442)
2- Régularisation des sommes non distribuables	2 827	(22 593)	66 150
Aux émissions	11 136	(178 207)	(335 815)
Aux rachats	(8 309)	155 614	401 965
Sommes non distribuables de(s) exercice(s) clos	(333 135)	(438 965)	(438 965)
Total	406 067 828	442 831 716	366 671 765

NOTE 11 : SOMMES DISTRIBUABLES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013
Résultat d'exploitation	8 395 738	9 348 480	18 160 746
Régularisation lors des souscriptions d'actions	2 099 516	1 822 230	5 001 720
Régularisation lors des rachats d'actions	(1 638 239)	(1 675 074)	(7 665 108)
Total	8 857 015	9 495 636	15 497 357

NOTE 12 : REVENUS DU PORTEFEUILLE - TITRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2013
	01/04 au 30/06/2014	01/01 au 30/06/2014	01/04 au 30/06/2013	01/01 au 30/06/2013	
Revenus des obligations	2 092 963	4 188 631	2 152 086	4 201 020	8 571 501
± Variation des intérêts courus	(586 542)	(919 741)	(136 922)	(409 573)	332 995
+ Coupons d'intérêts échus	2 679 506	5 108 372	2 289 008	4 610 592	8 238 506
Revenus des BTA & BTZc	1 515 532	3 154 163	2 102 748	4 172 964	8 449 215
± Variation des intérêts courus	428 345	(1 217 726)	(179 480)	103 174	1 760 759
+ Coupons d'intérêts échus	1 087 187	4 371 889	2 282 228	4 069 790	6 688 456
Revenus des FCC	9 283	19 290	12 475	24 433	47 354
± Variation des intérêts courus	(179)	(780)	365	(273)	(1 018)
+ Coupons d'intérêts échus	9 462	20 070	12 110	24 707	48 372
Revenus des OPCVM	601 814	601 814	720 726	720 726	720 726
Total	4 219 593	7 963 899	4 988 035	9 119 143	17 788 796

NOTE 13 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2013
	01/04 au 30/06/2014	01/01 au 30/06/2014	01/04 au 30/06/2013	01/01 au 30/06/2013	
Revenus des billets de trésorerie	97 966	200 974	109 924	204 109	439 285
± Variation des intérêts courus	20 827	(88 481)	21 283	(136 553)	(35 503)
+ Coupons d'intérêts échus	77 139	289 455	88 641	340 662	474 788
Revenus des certificats de dépôt	884 172	1 342 808	764 942	1 324 151	2 495 033
± Variation des intérêts courus	58 148	129 282	58 307	166 742	(48 853)
+ Coupons d'intérêts échus	826 024	1 213 526	706 635	1 157 409	2 543 886
Intérêts des comptes de dépôt	84 814	85 273	50 740	50 740	107 090
Total	1 066 952	1 629 056	925 606	1 578 999	3 041 408

NOTE 14 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2013
	01/04 au 30/06/2014	01/01 au 30/06/2014	01/04 au 30/06/2013	01/01 au 30/06/2013	
Rémunération du gestionnaire	303 353	586 761	339 437	664 158	1 313 465
Rémunération du dépositaire	182 012	352 057	203 662	398 495	788 079
Total	485 365	938 818	543 099	1 062 653	2 101 544

NOTE 15 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Ce poste se détaille comparativement comme suit :

	Période du				Période du 01/01 au 31/12/2013
	01/04 au 30/06/2014	01/01 au 30/06/2014	01/04 au 30/06/2013	01/01 au 30/06/2013	
Jetons de présence	7 479	14 877	7 479	14 877	30 000
Redevance CMF	102 832	198 902	115 063	225 138	445 242
Honoraires	7 479	14 877	7 479	14 877	30 000
Rémunération du P.C.A	1 384	2 767	1 023	1 915	4 451
Rémunération du Directeur Général	2 155	4 904	2 353	4 706	9 807
TCL	10 573	19 186	11 827	21 396	41 660
Diverses charges d'exploitation	1 943	2 886	2 229	4 101	6 753
Total	133 845	258 398	147 454	287 009	567 914

NOTE 16. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :**16.1. Nature des relations avec les parties liées :**

Les parties liées à la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV sont le gestionnaire et le dépositaire ayant avec celle-ci des dirigeants communs :

B.N.A CAPITAUX	En sa qualité d'établissement gestionnaire, elle est chargée de la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV.
	En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,25% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
B.N.A	En sa qualité de dépositaire, elle est chargée de : <ul style="list-style-type: none"> • Conserver les titres et les fonds de la société ; • Encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants ; • Régler le montant des rachats aux actionnaires sortants.
	En contrepartie de ses services, elle perçoit une rémunération hors TVA de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

16.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Le détail des opérations conclues avec les parties liées, au cours de la période close le 30 Juin 2014, est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de la période	BNA CAPITAUX	BNA
Opérations impactant les sommes distribuables		
Rémunération du gestionnaire	(586 761)	-
Rémunération du dépositaire	-	(352 057)
Opérations impactant les sommes non distribuables		
	Néant	Néant

16.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 30 Juin 2014 comme suit :

Soldes à la fin de la période	BNA CAPITAUX	BNA
Rémunération du gestionnaire à payer	(303 353)	-
Rémunération du dépositaire à payer	-	(182 012)